

Département des Affaires
juridiques Décision : DAJ2019-341

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations de fonctionnaires
portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 27 novembre 2018
portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;


Vu l'arrêté de la Direction Générale des Finances Publiques
du 1er août 2019 plaçant Mme Sophie PICCHI en service détaché à compter du 25 septembre 2019
pour exercer les fonctions d'Agent Comptable Secondaire auprès de la délégation régionale de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse de l'Inserm ;

DECIDE :

Article 1 : Madame Sophie PICCHI est nommée Agent Comptable Secondaire, chef
des services financiers auprès de la délégation régionale de Provence-
Alpes-Côte d'Azur et Corse de l'Inserm.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 25 septembre 2019.

Le Président Directeur Général



Gilles BLOCH